



La Ministre des Classes moyennes,
des PME, des Indépendants
et de l'Agriculture

Bruxelles, le 04 JUL. 2013

Cellule Politique Générale
Christelle DELMOITIEZ
christelle.delmoitiez@laruelle.fgov.be
Tél : 02 541 63 66

Madame Florence KROFF
FIAN Belgium
Rue Van Elewyck, 35
1050 BRUXELLES

Votre courrier du :
28 juin 2013

Vos références :

Nos références :
POLG/FJ/CDe/cde/084755-6723
084925

Annexe(s) :

Chère Madame Kroff,

Je vous reviens concernant votre courrier relatif à la réforme de la PAC et à sa mise en œuvre.

Après plus de 2 ans de négociations, le Conseil, le Parlement et la Commission sont en effet parvenus à un accord politique sur le paquet réforme de la PAC.

Tout d'abord, et c'est le cas dans tous les compromis, la Belgique n'est pas entièrement satisfaite de l'accord. Parmi les éléments de regret, je peux évidemment citer la réduction sensible du budget dont bénéficieront les agriculteurs, la complexité de certaines dispositions allant à l'encontre des objectifs de simplification et de transparence ou encore les nombreuses flexibilités dans le 1^{er} pilier faisant en sorte d'avoir une politique de moins en moins commune et pouvant menacer à terme la raison d'être du 1^{er} pilier.

Par contre, je me réjouis de l'adoption d'un nouveau cadre juridique pour plusieurs années. Le régime petits exploitants optionnel et la possibilité d'utiliser toute l'enveloppe (2 %) dans le cadre du régime jeunes agriculteurs (supplément d'aide de 25 % pendant 5 ans) est également une excellente chose. La convergence interne a été ramenée dans des proportions raisonnables et le paiement redistributif pour les premiers hectares laissé aux Etats membres était une nécessité.

En matière de verdissement, le pragmatisme l'a emporté avec un objectif maintenu mais une mise en œuvre souple, ce qui convient à notre modèle agricole. Je suis également satisfaite de la possibilité, en matière d'aides couplées, de proposer un couplage supérieur à 13 %, avec approbation de la Commission. Un complément de 2 % spécifiquement dédié aux cultures de protéagineuses est également prévu.

Il est enfin bon de noter le maintien des quotas sucre jusqu'en 2017 et la préservation d'éléments essentiels pour l'après quotas afin d'assurer le pouvoir de négociation des agriculteurs (conditions d'achat, organisations interprofessionnelles).

Par ailleurs, concernant vos recommandations, je vous rappelle que, dans le cadre de la répartition des compétences, la mise en œuvre de la PAC dépend exclusivement des Régions. Je vous renvoie donc vers mes collègues régionaux qui seront amenés à valider ou non vos prises de position.

Je vous remercie de transmettre ma réponse auprès des membres de votre organisation ou de vos sympathisants qui ont signé la pétition que vous m'avez transmise.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, chère Madame Kroff, à l'assurance de ma parfaite considération.



Sabine LARUELLE